



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email mairie@cubzaclesponts.fr

Site www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 033-213301435-20260205-DC2026_03-CC

Décision du Maire n° DC2026-03

Jeudi 05 Février 2026

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT AU CONTRAT AUPRES DE API RESTAURATION

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Vu la décision n° DC2025-18 du 22 septembre 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 - De signer un avenant prolongeant la durée du contrat prestations livraison de repas souscrit avec la société API Restauration. Cette prolongation porte sur la période du 23 février au 27 mars 2026 inclus pour le restaurant scolaire de l'école Gustave Eiffel afin d'assurer le repas des élèves et des enseignants à l'école sur cette période.

ARTICLE 2 - Les autres articles de la décision n° DC2025-18 restent inchangés.

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire,



Alain TABONE